

## Soumis à la décision des membres

<b>Point à l'ordre du jour</b>	<b>6b — Droits d'adhésion pour 2024-2025</b>
<b>Objectif</b>	À considérer : une hausse des droits d'adhésion qui répondra en partie aux déficits budgétaires actuels pour permettre au CMFC de maintenir d'importants services aux membres et activités d'établissement des normes.
<b>Décision(s) à examiner</b>	<i>QU'À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les droits d'adhésion soient haussés de 7 % et arrondis au multiple de 5 \$ le plus près.</i>
<b>Votes requis</b>	Majorité simple
<b>Date de la réunion</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2023
<b>Présentatrices</b>	D <sup>re</sup> Carrie Bernard, secrétaire-trésorière honoraire du CMFC, présidente du Comité sur les finances et la vérification M <sup>me</sup> Theresa Maguire-Garber, directrice générale, Affaires générales

### Contexte

- Conformément aux règlements administratifs du CMFC, le Conseil d'administration détermine chaque année les changements apportés aux droits d'adhésion nationaux par vote majoritaire. La décision du Conseil d'administration est ensuite présentée pour ratification à la majorité simple des membres ayant droit de vote à l'Assemblée annuelle des membres (AAM).
- La dernière augmentation des droits d'adhésion au CMFC date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, soit il y a 6 ans. Les fonctions majeures d'établissement des normes et de services aux membres sont toujours assurées, bien que les ressources n'aient pas évolué au même rythme que le nombre d'adhésions et le coût de la vie.
- En 2022, les membres du CMFC ont approuvé une mise à jour de l'adhésion et de la structure des droits d'adhésion du CMFC, ce qui a permis de simplifier les catégories de membres en vue de garantir l'équité des frais. Cependant, la hausse des droits d'adhésion proposée lors de l'AAM de 2022 a été reportée d'une année en raison d'un contexte fiscal et de pratique particulièrement difficile pour les membres, qui sortaient alors de la phase aiguë de la pandémie de COVID-19.
- Cette année, le Comité sur les finances et la vérification a recommandé lors de son suivi une hausse de 7 % approuvée par le Conseil d'administration et soumise à la ratification, avec la justification suivante :
  - Depuis la dernière hausse des droits d'adhésion en 2017, une augmentation du nombre d'adhésions a également obligé le CMFC à puiser davantage dans ses ressources étant donné que les frais d'adhésion actuels ne couvrent pas les coûts associés.
  - L'écart entre les droits et l'inflation annuelle cumulée a atteint 17,6 %.
  - Pour maintenir les services, le CMFC a absorbé ces impacts tout en continuant à élargir ses programmes et ses offres pour soutenir ses membres.
  - Cela comprend les programmes ciblés et les soutiens à la pratique gratuits, ainsi que la réactivité pour répondre aux besoins des membres.
  - Cela comprend aussi l'élargissement des efforts de plaidoyer en réponse aux demandes des membres, en particulier le lancement de la campagne visant la [Crise en médecine de famille](#). Cette campagne souligne le rôle des médecins de famille en tant que pivot du système de santé au Canada. Cependant, à l'impossible nul n'est tenu et on ne peut plus s'attendre à ce qu'ils maintiennent un système défaillant qui les laisse à eux-mêmes. La [page d'accueil de la campagne](#) contient des mesures qui peuvent être prises par les médecins de famille et d'autres professionnels de la santé, les patients et les élus pour aider à faire connaître la crise. Elle inclut également des liens vers les solutions fournies par le CMFC,

comme l'[Ordonnance pour les soins primaires](#) et le [Document de proposition de réforme pour la pratique de médecine de famille](#).

- Avec la nécessité de maintenir nos fonctions de base, comme les normes de certification et d'agrément ainsi que le développement professionnel continu, la grille des droits d'adhésion actuelle ne couvre pas le coût du travail accompli pour les membres du CMFC. Par conséquent, pour gérer la situation financière de l'organisation tout en maintenant les frais d'adhésion, le CMFC a :
  - reporté des projets, pour veiller à ce que les objectifs fixés puissent être menés à bien avec les ressources disponibles ;
  - réduit le montant des revenus de source propre nécessaires pour les projets en demandant des financements gouvernementaux/externes, le cas échéant ;
  - utilisé un excédent imprévu de 8,2 millions de dollars réalisé au cours de l'exercice financier 2020-2021 pour combler les déficits rencontrés au cours des cinq dernières années, en vue de maintenir des niveaux de service pour les membres qui auraient été perdus dans le cas contraire. Cet excédent s'explique par des facteurs découlant de la COVID — il n'y a pas eu de diminution significative des revenus de l'adhésion comme prévu, et un certain nombre de projets ont été mis en veilleuse. Sans cet excédent inattendu, le déficit net cumulé du CMFC, qui s'élève à 3 millions de dollars, aurait dépassé les 11 millions de dollars, car les droits d'adhésion sont restés les mêmes.
- La hausse proposée sera appliquée aux droits d'adhésion pour les nouvelles catégories de membres comme suit :
  - Les droits pour la catégorie des membres en exercice s'élèveront à 880 \$ (une augmentation de 57 \$ par rapport à 823 \$)
  - Les droits d'adhésion des membres dans leur première année de pratique s'élèveront à 50 % des droits d'adhésion de la catégorie de membres en exercice, soit à 440 \$ (une augmentation de 15 \$ par rapport à 425 \$)
  - Les droits d'adhésion de la catégorie de membre associé s'élèveront à 110 \$ (une augmentation de 8 \$ par rapport à 102 \$)

*Remarque : les apprenants (étudiants en médecine et résidents en médecine de famille) et les membres qui n'exercent plus (et qui n'ont donc pas besoin d'inscrire leurs crédits de DPC) ne paient pas de droits d'adhésion.*

- La façon dont les droits d'adhésion seront dépensés figure dans la pièce jointe 1.

## État actuel

- Le Conseil d'administration a soutenu l'augmentation de façon unanime lors de sa réunion du 5 octobre et recommande la ratification de cette décision par les membres.

## Autres options envisagées

- Pour gérer ce déficit après le report de l'année dernière, plusieurs programmes ont été définancés, mis en veilleuse ou suspendus.
- Si les droits d'adhésion n'augmentent pas, des réductions supplémentaires dans les niveaux de services devront être envisagées.
- L'augmentation proposée constitue un compromis par rapport au manque à gagner cumulé de 17,6 % qui s'est développé depuis la dernière augmentation approuvée.
- Malgré cette augmentation, des améliorations supplémentaires seront apportées aux opérations du CMFC pour optimiser le déploiement des ressources et un financement tiré du fonds de réserve sera requis pour l'exercice financier 2024-2025.
- L'objectif à long terme consiste à supprimer le recours continu aux fonds de réserve, conformément aux pratiques exemplaires des organisations sans but lucratif, et d'utiliser ces fonds que pour :
  - des occasions ponctuelles qui nécessitent un financement limité ;

- des impacts financiers négatifs inattendus et soudains qui peuvent puiser dans les réserves pour éventualités à court terme, avec des ajustements du modèle d'affaires pour s'adapter aux changements.
- Comme dans la section *Contexte* ci-dessus, le CMFC a mis en œuvre plusieurs techniques en lieu et place des hausses des droits d'adhésion pour gérer les déficits, mais ce ne sont là que des solutions temporaires. Le travail soutenu et l'efficacité du CMFC pour soutenir les normes et les titres de compétences tout en défendant les intérêts des membres, en les soutenant et en répondant à leurs besoins, est en péril croissant si les revenus ne progressent pas au même rythme que le coût de la vie.

## Risques

- Le CMFC doit augmenter les droits d'adhésion pour continuer de garantir l'efficacité des éléments suivants :
  - maintien des normes les plus élevées d'agrément et de soutien des titres de compétences (CCMF, FCFP)
  - renforcement du plaidoyer au nom des médecins de famille d'un bout à l'autre du Canada et
  - avancement de la spécialité de médecine de famille, en particulier par des soutiens à la pratique, le développement professionnel continu, ainsi que la recherche, les subventions, prix et bourses
- Si cette augmentation des frais n'est pas ratifiée, le CMFC devra reporter des projets et fonctionner avec des budgets déficitaires supplémentaires. Les ressources finiront par devenir instables, et les services aux membres et la valeur de l'adhésion diminueront.

## Avantages (si la motion est approuvée)

- Les effets favorables sur la santé financière du CMFC seront notamment les suivants :
  - La hausse des droits d'adhésion réduira le déficit prévu à 4,7 millions de dollars, que le Collège croit pouvoir gérer au moyen de l'utilisation temporaire de fonds provenant des réserves, de l'ajout de frais pour certains services et de la compression continue des coûts. Si cette hausse des droits d'adhésion n'a pas lieu, le CMFC ne croit pas pouvoir gérer le plus grand déficit de 6 millions de dollars qui en résultera sans réduction des services.
  - Les fonds actuels non affectés de nos réserves peuvent être utilisés de façon ciblée afin de mieux soutenir le Collège dans la poursuite de ses projets et de générer de la valeur pour les membres.
- Avec l'appui collectif des membres, le CMFC pourra maintenir ou élargir les programmes et les activités que ses membres apprécient :
  - **Normes élevées et qualité** : Le CMFC est l'unique organisme national consacré aux médecins de famille et à l'avancement de la médecine de famille au Canada. Les désignations CCMF et FCMF, ainsi que les Certificats de compétence additionnelle, sont des titres de compétence respectés du public et un gage de normes élevées et de qualité qui s'appuient sur un travail continu d'agrément des programmes de résidence, sur la certification, sur les examens et sur le développement professionnel continu.
  - **Plus que des crédits de développement professionnel continu** : Le CMFC offre une vaste gamme de services et de soutiens aux membres, dont :
    - Des subventions, des bourses et des prix, offerts par l'intermédiaire de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale
    - Un soutien professionnel aux membres qui s'adonnent à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'à ceux et celles qui ont un intérêt ou un domaine de soins particulier
    - Des produits bancaires et d'assurance auto et habitation intéressants pour les membres
    - L'accès aux [services bibliothécaires](#) du CMFC et de l'aide pour mener des recherches documentaires et des recherches d'article
    - L'*Info express*, le bulletin d'information hebdomadaire du CMFC, distribué par courriel afin de vous renseigner sur les événements qui touchent la médecine de famille, le CMFC et les sections provinciales
    - L'accès au portail des membres
    - L'accès aux [billets de blogue](#) et aux [balados](#) de la revue *Le Médecin de famille canadien*

- L'accès aux services et au soutien de Mainpro+<sup>MD</sup> (développement professionnel continu), y compris les exercices [Relier l'apprentissage](#), [Perles](#) et le [Plan d'apprentissage professionnel](#)
- **Le CMFC est votre fidèle allié, notamment en période de crise** : Le Collège est également le porte-parole de ses 43 000 membres auprès des plus hauts échelons de chaque gouvernement pour faire progresser la médecine de famille. Le Conseil d'administration, les bénévoles et le personnel du CMFC se consacrent exclusivement à promouvoir les intérêts des membres et défendre les enjeux qui pèsent sur les médecins de famille au Canada. Notre travail de plaidoyer continu auprès de tous les paliers de gouvernement est proactif, répété et essentiel pour l'avenir de la profession.
- **Le CMCF exige des mesures urgentes et des investissements audacieux dans le système de santé** : Nous continuons de maintenir des normes élevées et luttons activement pour une transformation du système de santé et une réforme de la pratique afin de remédier à la grave crise de la main-d'œuvre en santé. Les droits d'adhésion permettent au Collège d'offrir ces activités vitales.

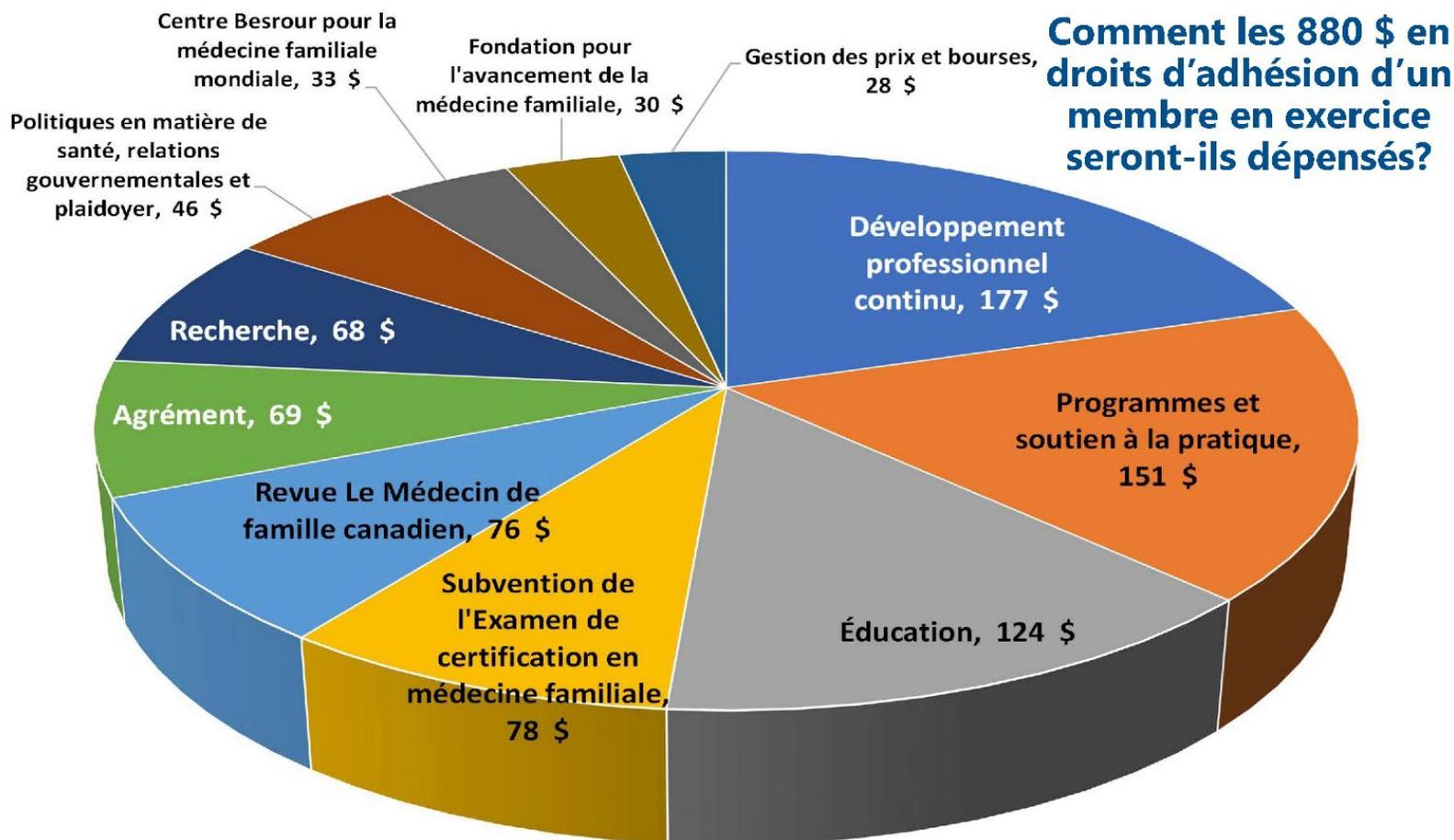
### Prochaines étapes recommandées

- Nous invitons tous les membres à considérer les documents fournis sur ces sujets.
- Les membres ayant droit de vote pourront enregistrer leur vote sur la plateforme Lumi le 1<sup>er</sup> novembre 2023, ou, s'ils sont disponibles, pourront assister à l'assemblée, ou nommer un mandataire lors du processus d'inscription à l'Assemblée avant le 31 octobre, à 8 h (HE).

### Pièce(s) jointe(s)

- [Pièce jointe : Répartition des droits d'adhésion](#)

## Pièce jointe : Répartition des droits d'adhésion



### Inclusions dans chaque tranche d'utilisation des droits d'adhésion (diapositive précédente)

Tranche d'utilisation	Description
Développement professionnel continu (DPC)	Comprend le suivi du DPC, le Plan d'apprentissage professionnel, la certification des programmes de DPC
Programmes et soutien à la pratique	Comprend Outils pour la pratique, CMFCApprendre, les lignes directrices de pratique clinique, les webinaires de formation, les Groupes d'intérêt des membres, d'autres publications
Éducation	Liaison externe et soutien pour les étudiants en médecine et les résidents, Groupes d'intérêt en médecine familiale (GIMF), Section des enseignants, comités sur l'éducation, conception de la formation, Unité d'évaluation et de recherche en éducation (UÉRÉ)
Subvention de l'Examen de certification en médecine familiale	Subvention de 25 % appliquée au coût entier de l'Examen de certification en médecine familiale, réduisant ainsi le montant des frais à payer par les candidats
Revue <i>Le Médecin de famille canadien</i>	Le seul périodique de recherche révisé par les pairs au Canada qui soit centré sur la médecine de famille
Agrément	Agrément de 17 +2 facultés de médecine pour des normes communes à travers le Canada
Recherche	Recherche liée au Centre de médecine de famille, Conseil de la Section des chercheurs, appui à la recherche pour éclairer les politiques, sondages auprès des membres du CMFC
Politiques en matière de santé, relations gouvernementales et plaidoyer	Élaboration et promotion du Centre de médecine de famille, plaidoyer auprès des gouvernements fédéral et provinciaux, élaboration et diffusion de politiques, santé autochtone
Centre Besrou pour la médecine familiale mondiale	Avancement de la médecine de famille à l'échelle mondiale grâce à la recherche, éducation et formation et plaidoyer pour les soins primaires
Fondation pour l'avancement de la médecine familiale	Soutien au personnel et recouvrement des dépenses de fonctionnement de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale pour permettre les activités de mise en œuvre de programmes générant des subventions comme celui pour contrer les répercussions de la pandémie de COVID-19 (SCI-COVID), les subventions pour les projets de démonstration de milieu de travail intégrés (DMTI), le Programme des prix et bourses et des partenariats stratégiques
Gestion des prix et bourses	Soutien au personnel et recouvrement des dépenses de fonctionnement du Programme des prix et bourses, permettant l'investissement annuel de plus de 500K \$ en soutien aux distinctions d'excellence, aux bourses d'études, aux prix et aux subventions qui sont décernés à des membres du CMFC